

## Réseau Bléone-Durance

**Réunion du 10/04/2018**

**AXE 3 / Ouverture culturelle et au monde**

### Les co-coordonnateurs

Monique JEAN dit GAUTIER  
Jean-François LECOMTE

Tel  
04 92 68 32 87  
04 92 36 71 90

Fax  
04 92 68 38 16  
04 92 36 71 91

Mél.  
Ce.0040014u  
@ac-aix-marseille.fr  
[Ce.00404901@ac-aix-marseille.fr](mailto:Ce.00404901@ac-aix-marseille.fr)

Collège Marcel Massot  
Place de l'église  
04250 La Motte du Caire

Lycée Pierre Gilles de  
Genes  
2 route de Champtercier  
BP9039  
04990 DIGNE LES  
BAINS Cedex9

En introduction de la réunion, Mme JEAN DIT GAUTIER rappelle aux membres de la commission qu'il faut veiller à présenter le diagnostic et les quatre axes du réseau au Conseil Pédagogique de chaque établissement.

Il faudra aussi, si ce n'est déjà fait, soumettre au vote du Conseil d'Administration de chaque EPLE la convention tripartite entre le Rectorat, le lycée David Neel et les EPLE du réseau fixant :

- les règles d'utilisation des ressources financières et humaines mises à la disposition du réseau ;
- la gestion de ses ressources par le lycée David Neel comme établissement support.

Le but des commissions est d'enrichir le projet de réseau en mettant en place des actions. Les actions retenues ne seront pas figées dans le temps et pourront, bien entendu, être enrichies et modifiées.

Les objectifs de notre commission sont de :

- faire un état des lieux de ce qui existe au niveau culturel dans chaque établissement du réseau (compléter le diagnostic déjà réalisé) ;
- déterminer des indicateurs servant à évaluer la pertinence des actions mises en œuvre ;



2/4

- proposer des actions pouvant fédérer les établissements du réseau (écoles, collèges, lycées) : inter-établissements, inter-cycles, inter-degrés.

Il faudra veiller à donner de la lisibilité et de la cohérence à la politique culturelle du réseau.

### 1. État des lieux (complément au diagnostic) :

Dans le diagnostic, l'ouverture au monde n'apparaît pas.

D'ailleurs, aucun partenariat avec l'étranger n'est référencé alors que de nombreux échanges existent dans la majorité des établissements.

Après discussions entre les membres de la commission et présentation de ce qui se fait déjà, il ressort que :

- De nombreux **appariements** sont actuellement inactifs dans plusieurs établissements. Ils pourraient être réactivés pour en faire bénéficier les membres du réseau.
- Des **projets ERASMUS+** existent au niveau de certains EPLE (stages à l'étranger, projet Prisme sur les académies d'Aix-Marseille et de Nice...).
- Des **projets E-Twining** existent au niveau du 1<sup>er</sup> degré (échanges avec des classes à l'étranger).

Il est convenu aussi que les voyages et les jumelages entre établissements ne sont pas exploitables dans le cadre du réseau.

Au niveau des **projets culturels**, il serait intéressant de référencer tous les dispositifs gratuits existants afin de bénéficier d'une offre de base.

Il faut aussi référencer tous les dispositifs mis en place au niveau associatif dans les établissements (FSE, CVL, CVC) ainsi que ceux des CDI et de la Vie scolaire.



À partir de ce qui fonctionne, il serait intéressant de mutualiser certaines actions au niveau du réseau et aussi, de bénéficier de l'expertise des établissements.

3/4

## 2. Quels indicateurs ?

Les membres de la commission sont d'accord sur le fait qu'il faudra mettre en place des **indicateurs simples et facilement exploitables** pour évaluer la pertinence des actions mises en œuvre.

Comme c'est souvent le cas, l'évaluation est souvent à la charge des porteurs de projets sous la forme d'un compte rendu, d'une autoévaluation.

Le souhait de la commission est de créer **un outil permettant aux élèves d'indiquer leurs ressentis** à l'issue du projet.

Ainsi, en se basant sur l'avis des usagers, il sera plus facile d'évaluer la pertinence d'un projet (abandon ou continuité, ajustements...).

## 3. Quelles actions ?

Les membres de la commission sont d'accord sur le fait que pour chaque action mise en œuvre, il faudra privilégier :

- les **dispositifs gratuits existants** (actions avec le Parc du Verdon, les Archives départementales, les médiathèques, les communautés de communes, etc.) ;
- la **proximité géographique** pour des raisons de coût des transports notamment.

Les actions retenues doivent aussi **s'adresser à l'ensemble des élèves d'un niveau** pour des raisons d'équité.

Pour les actions faisant appel à l'utilisation du numérique, il faudra d'abord s'assurer de la faisabilité de l'action compte tenu des difficultés actuelles de certains établissements dans ce domaine.



4/4

**CPI ou PJ ou NB** (*à caler en bas de page finale*)

Xxx

Xxx